



Le sujet ne sera pas évoqué, du moins publiquement, ce jour au cours des meetings organisés par le Rassemblement démocratique du peuple camerounais (Rdpc), à l'occasion du 35^e anniversaire de l'accession de Paul Biya à la magistrature suprême. Mais on n'y pense pas moins du sommet à la base du Rdpc. Compte tenu de l'usure du pouvoir (35 ans de présidence de la République, après avoir assumé les fonctions de Premier ministre, secrétaire général de la présidence et directeur du cabinet civil) et de son grand âge (84 ans), le président national de ce parti peut-il prendre son monde de court, en renonçant de se porter candidat à la prochaine élection présidentielle ?

A vrai dire, le débat sur cette candidature n'est pas totalement tranché, même si les cadres du Rdpc interrogés sur la question invoquent invariablement l'article 27 (3) des statuts du Rdpc : « il [le président national] est le candidat du parti à l'élection à la présidence de la République ». Les manœuvres autour de la tenue du congrès annoncé, puis reporté sine die, ne sont sans doute pas étrangères à cette préoccupation cruciale. Et si Paul Biya n'y allait plus ? Que prévoient les textes de base du Rdpc dans cette éventualité ? A la lumière des rapports de force au sein de cette formation politique, comment sera désigné le candidat du parti à la présidentielle ? Quel rôle jouerait le chef de l'Etat et non moins patron du Rdpc pour la suite des événements ?

A ce jeu de politique-fiction, deux militants de premier plan du Rdpc ont accédé à la sollicitation

de Mutations. Pour le premier, Saint Eloi Bidoung, premier adjoint au maire de Yaoundé VIe, si le président Biya décide aujourd'hui de ne plus candidater, il y aura une foultitude de candidatures au sein du Rdpc. « Tout le monde veut, mais personne n'ose pour l'instant », explique celui qui n'a jamais fait mystère de sa propre ambition présidentielle.

Eloi Bidoung tempère cependant en indiquant que « si l'idée du renoncement vient à l'esprit du président Biya, il faudra d'abord qu'il organise la transition au sein du Rdpc. Il doit convoquer un congrès et désigner un vice-président, qui sera le candidat du parti à l'élection présidentielle, suivant les textes du parti, qui peuvent être revus ». Le conseiller municipal ajoute que le congrès du parti doit immédiatement être suivi de la tenue de la présidentielle. Le président national aura un rôle d'encadrement du candidat désigné par le Rdpc. « C'est bien comme cela que Ahmadou Ahidjo a organisé l'entrée de Paul Biya au sein du bureau de l'Unc [l'Union nationale camerounaise, ndlr]. Ça peut se faire de la même façon pour une transition en douce », ajoute Saint Eloi Bidoung.

Qui peut être l'oiseau rare qui sera le « dauphin » désigné par Paul Biya ? A cette question, ce militant qui est encarté comme un « rénovateur » cite trois noms, tous des membres du gouvernement. « Il ne reste qu'un seul en course. Le premier est malade, le deuxième s'est lui-même grillé par ses prises de position sur la crise anglophone ». Sur la question « Et si Paul Biya n'y allait pas », votre journal a également approché un cadre du secrétariat général du comité central du Rdpc, qui a requis l'anonymat, eu égard à la « sensibilité du sujet ». D'après ce connaisseur des arcanes du parti au pouvoir, si le président national n'est pas candidat, suivant sa propre volonté, le principe veut qu'il convoque un congrès.

« Etant donné qu'il s'agit d'une situation exceptionnelle (non prévue dans les textes), des dispositions exceptionnelles devront être prises. Le congrès pourrait directement désigner le candidat du parti à l'élection présidentielle. Au préalable, il faudra définir, séance tenante, un code électoral et un code de bonne conduite. Le premier code va fixer les règles du jeu et le second aura vocation à éviter des contestations post-électorales et surtout d'assurer la cohésion du parti après l'étape de la désignation. La voie du consensus peut également être préférée au vote. Après l'élection présidentielle, le candidat désigné par le Rdpc, qui sera certainement le mieux placé pour la remporter, aura le temps de réorganiser le parti », élabore notre source.

Laquelle indique, sur la base des batailles ouvertes qui auront certainement cours, que « tout le monde est présumé de bonne foi et devra donc agir dans le sens de l'intérêt général. Le président national pourra donner une indication ou une consigne de vote. Mais, de toute évidence, ça n'obligerait pas les militants à le suivre ». Notre interlocuteur conclut : « De toute façon, l'arrangement ou la cooptation a peu de chances d'opérer dans l'hypothèse en débat. Seuls la démocratie et l'intérêt du parti devront prévaloir ». [Précédent article](#) Hamadou Moustapha: l'Andp soutient discrètement le Rdpc

Source: Mutation